



Publicité mensongere d'une agence de voyage

Par **pasq**, le **29/03/2013** à **11:55**

bonjour
J'ai fait un circuit en Inde avec l'Agence Shanti Travel et il s'avère que la prestation payée n'a pas été respectée.
En bref, tous les hôtels ont été déclassés pour des hôtels de catégories inférieures et nous en avons été informés à notre arrivée en Inde.
Nous avons réservé une nuit supplémentaire à l'arrivée, facturée 75€ et même cet hôtel a été changé pour un autre, prix public 28€.
De plus, l'agence s'appuie sur des clauses abusives pour ne pas nous indemniser. (En cas de pluie, les modifications de circuit sont à la charge du client)
J'ai regardé les recours, cette société, bien que créée par des Français, ayant un site internet hébergé en France, est de droit indien et affiliée à aucun organisme de voyage.
Y a-t-il des recours ?
Est-il possible d'attirer l'attention du ministère du tourisme sur ces faits ?
Merci

Par **amajuris**, le **29/03/2013** à **13:40**

bonjour,
n'étant pas agissant d'une société de droit indien, votre seul recours est la justice indienne.
vous pouvez attirer l'attention de l'administration mais cela ne règlera pas votre problème.
Quand on commande et paie une prestation sur internet, il faut être vigilant sur le droit applicable.
Pour ma part, pour ce genre de prestations, je m'adresse à une agence de voyage de ma ville, c'est peut-être plus cher mais je pense avoir quelques garanties sur la prestation achetée.
Sur leur site, cette agence qui n'a aucun bureau en France précise bien que ses tarifs sont de 30% inférieurs à ceux proposés par les agences européennes.
cdt